

Règlement CONCOURS D'ELOQUENCE

(Version du 5 décembre 2025)



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
NORD**

Vivons ensemble l'expérience sport et culture !

TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE.....	3
2. ORGANISATEUR	3
3. PARTICIPANTS	3
4. MODALITES D'INSCRIPTIONS	3
4.1 DOSSIERS D'INSCRIPTION	3
4.2 COUT DE PARTICIPATION.....	4
5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE	4
5.1 DEROULE DE L'EPREUVE	4
5.2 LIEU, DATE ET HORAIRES DE L'EVENEMENT	4
5.3 ORDRE DE PASSAGE.....	5
5.4 SUJETS ET TEMPS DE PAROLE	5
5.5 FICHES DE NOTES.....	5
5.6 CRITERES D'EVALUATION	5
5.7 COMPOSITION DU JURY	5
5.8 RECOMPENSES	6
5.9 ABSENCE	6
6. RECLAMATIONS, DROIT D'IMAGE ET RESPONSABILITES.....	6
6.1 DROIT D'IMAGE	6
6.2 DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION	7
6.3 RECLAMATIONS	7
6.4 RESPONSABILITES	7
6.5 ACCEPTATION DU REGLEMENT	7

1. PREAMBULE

L'éloquence est une compétence clé dans la vie de chacun. S'exprimer en public est un élément essentiel auxquels nous pouvons être confronté au quotidien, au cours d'un parcours scolaire ou professionnel. À travers ce concours, nous souhaitons offrir aux jeunes la possibilité de développer les compétences liées à cet art, mais aussi leur permettre de stimuler leur esprit critique et de favoriser leur créativité.

L'objectif est également de promouvoir des valeurs de la FSCF telles que l'ouverture ou le respect, mais aussi de mettre en avant l'une de ses particularités : promouvoir à la fois le sport et la culture.

Ce règlement a pour but de garantir l'équité entre les candidats, de valoriser la qualité des prestations et de préserver l'esprit bienveillant et stimulant de cette rencontre oratoire.

2. ORGANISATEUR

Ce concours d'éloquence est organisé par le Comité départemental du Nord de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF).

Fondée en 1898, la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous. Les activités proposées sont ouvertes à tous sans distinction, dans le respect des idées, des niveaux et des particularités de chacun. Son action est toujours menée dans le respect de ses valeurs fondatrices : l'ouverture, le respect, l'autonomie, la solidarité et la responsabilité.

Le Comité départemental du Nord de la FSCF est un organe déconcentré de cette fédération. Il regroupe plus d'une quarantaine d'associations et plus de 5 500 licenciés.

3. PARTICIPANTS

Ce concours est ouvert aux jeunes scolarisés de la 6^{ème} à la Terminale. Il présente trois catégories de niveaux scolaires :

- 6^{ème} – 5^{ème}
- 4^{ème} – 3^{ème}
- Lycée

Ce concours n'est pas ouvert aux groupes : les candidats se présentent de manière individuelle aux épreuves.

4. MODALITES D'INSCRIPTIONS

4.1 DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont limitées à **un élève** par niveau et par établissement. Le candidat doit être scolarisé dans un établissement du Nord.

L'établissement devra retourner les dossiers d'inscriptions complets (fiche d'engagement de l'établissement, règlement de l'évènement signé, preuve de règlement) de chaque candidat par mail à l'adresse : contact@fscf-nord.fr avant le 6 février 2026. Les fiches d'inscriptions nominatives des candidats devront être envoyées avant le 6 avril 2026. Si les délais ne sont pas respectés, l'établissement peut voir sa candidature non retenue.

La date de la finale étant fixée à l'avance, il appartient à chaque candidat de veiller à s'assurer de sa disponibilité.

4.2 COUT DE PARTICIPATION

L'organisation se doit d'assurer chacun des participants à l'événement. Pour cela, l'établissement doit s'acquitter de frais d'inscription s'élevant à 3,50€, soit le coût d'une carte ponctuelle à la FSCF.

Les règlements peuvent être fait par chèque ou par virement bancaire.

5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

5.1 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Chaque participant recevra une convocation officielle avec le lieu, la date et les horaires de l'épreuve, il se devra d'être présent dès le début de celle-ci.

Avant le début de chaque catégorie, les participants seront amenés à se regrouper et à se préparer.

Avant le début de la plaidoirie, l'assesseur annonce simplement le nom et le prénom du candidat, il ne fait pas mention de son année d'étude ou de son établissement. Il lance le chronomètre au premier mot de son exposé.

Après le passage de chaque candidat, les jurys posent leur note.

A la fin de chaque catégorie, le jury délibère sur le classement.

Tous les candidats doivent être présents jusqu'à la fin de l'événement, en faisant preuve de fair-play et de respect pour les autres candidats.

La remise des prix aura lieu après la dernière délibération du jury.

5.2 LIEU, DATE ET HORAIRES DE L'EVENEMENT

Le concours se déroulera dans l'amphithéâtre du CREPS de Wattignies, le mercredi 6 mai 2026. Les horaires d'accueil seront transmis 1 mois avant l'événement.

5.3 ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage des candidats sera défini aléatoirement et communiqué le jour du concours.

5.4 SUJETS ET TEMPS DE PAROLE

Les sujets de la finale porteront sur le thème du sport et/ou de la culture et seront différents selon les catégories. Ils seront transmis un mois et demi à deux mois avant l'événement. Les temps de paroles accordés aux candidats selon leurs catégories sont les suivants :

- 6^{ème} – 5^{ème} : 3 min de parole (+/- 1 min)
- 4^{ème} – 3^{ème} : 3 min 30 de parole (+/- 1 min)
- Lycée : 4 min de parole (+/- 1 min)

5.5 FICHES DE NOTES

Les candidats disposent d'une feuille recto A4 maximum pour leur exposé. Ils ne peuvent s'aider daucun autre accessoire. L'exposé ne doit pas être lu. Les candidats peuvent s'aider de leurs notes.

5.6 CRITERES D'EVALUATION

Le jury évalue les qualités de fond et de forme des participants ainsi que la tenue et le fair-play. Il s'appuie pour cela sur une fiche d'évaluation indicative établie par les organisateurs mais dont le contenu précis a vocation à rester secret.

Afin d'évaluer les discours des candidats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- La qualité de l'expression orale et la maîtrise des règles rhétoriques (vocabulaire employé, intonation, aisance, expression, utilisation des supports écrits, diction)
- La qualité, la clarté et l'originalité des arguments et leur respect du thème (capacité à convaincre, idées, approche, réflexion, exemples, respect du sujet, clarté des propos)
- La qualité de la présentation (attitude face au jury et gestuelle)

Des pénalités seront appliquées en cas de non-respect du temps de parole imparti.

5.7 COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury sont choisis à la discrétion du Comité départemental du Nord de la Fédération Sportive et Culturelle de France.

Les membres du jury s'engagent à garder le secret le plus absolu sur leurs délibérations.

Chaque juré dispose d'une seule voix.

Le président du jury veille au respect des règles énoncées dans le présent document ainsi qu'au respect de la morale. Il départagera les candidats si les délibérations en montre la nécessité.

Les jurés autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms et éventuellement leurs photos et vidéos sans limitation d'espace ou de temps afin de promouvoir le concours et l'association organisatrice, à l'exclusion de toute autre finalité.

5.8 RECOMPENSES

Les récompenses sont offertes et choisies par le Comité départemental du Nord de la Fédération sportive et Culturelle de Sport qui décident librement de communiquer ou non à propos de celles-ci avant la soirée du concours.

En cas d'absence inexcusée de l'un des candidats à la remise des prix, il se perdra sa place dans le classement final et le prix qu'il aurait dû recevoir sera réattribué à un autre candidat par les membres du jury.

5.9 ABSENCE

En cas d'impossibilité pour le candidat de se rendre au concours, aucun recours ne sera possible auprès des organisateurs.

Il est demandé de prévenir l'organisateur en cas d'absence anticipée au concours. Si l'établissement souhaite remplacer ce candidat, cela peut se faire dans un délai de dix jours ouvrables avant le concours.

6. RECLAMATIONS, DROIT D'IMAGE ET RESPONSABILITES

6.1 DROIT D'IMAGE

Les candidats s'engagent à accepter que des photos et vidéos puissent être faites sur leurs prestations orales et être diffusées. Ces images pourront être reprises par la presse, les réseaux sociaux ou par les organisateurs. Ils ou elles acceptent aussi que leur texte soit diffusé en tout ou en partie pour la promotion du concours. Les établissements participants, s'engagent à accepter l'utilisation de leurs noms par le Comité départemental du Nord de la Fédération Sportive et Culturelle de France pour la promotion de l'événement.

Dans le respect de l'article 21 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les élèves acceptant la diffusion de leurs prestations sur les réseaux de

communication du comité devront compléter une autorisation de droit à l'image fournie par ce dernier.

6.2 DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés et du règlement général européen sur la protection des données personnelles du 27 mai 2016, les candidats au concours d'éloquence disposent des droits d'opposition, l'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Les données des candidats sont collectées et traitées dans le seul objectif de permettre une bonne organisation de la manifestation. Ces données seront conservées deux ans. Pour toute question concernant ces données, il convient de contacter le Comité départemental du Nord de la Fédération Sportive et Culturelle de France par mail à l'adresse suivante : contact@fscf-nord.fr

6.3 RECLAMATIONS

L'inscription au concours emporte d'emblée l'interdiction de porter réclamation contre les décisions du jury, seul souverain en ce qui concerne le classement final. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours, de disqualifier des candidats si des évènements l'imposent et de modifier le présent règlement.

6.4 RESPONSABILITES

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, le concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'association se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère.

6.5 ACCEPTATION DU REGLEMENT

La signature de ce règlement implique l'acceptation pure et simple de celui-ci.

*Signature précédée de la date, de la
mention « Lu et approuvé » et du nom, du
prénom et de la fonction du signataire.*

Le nom et le cachet de l'établissement.



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
NORD**